





- CONVENTION DE PARTENARIAT EXPERIMENTATION D'UN PROJET PEDAGOGIQUE DE VALORISATION DU PATRIMOINE ALIMENTAIRE ET CULINAIRE BEARNAIS

ENTRE:

Le **Pôle Métropolitain du Pays de Béarn**, représenté par son Président, Monsieur François BAYROU, dûment autorisé par délibération du Conseil métropolitain en date du 29 mars 2024 ;

Ci-après dénommé le **Pays de Béarn** d'une part,

ET:

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle, Centre internacional de recèrca e documentacion occitana, Institut occitan de cultura, représenté par son Directeur général, Monsieur Cyril GISPERT, dûment autorisé par délibération n°10 du Conseil d'administration n°9 en date du 8 décembre 2021 ;

Ci-après dénommé le **CIRDOC - Institut occitan de cultura** d'autre part,

ET:

L'association Ecocène est une association loi 1901 représentée par DELETRAZ Gaëlle, dûment autorisé par délibération du Conseil d'administration en date du 7 février 2024;

Ci-après dénommée **Ecocène** D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Pays de Béarn est une entité publique créée en 2018 et structurée en syndicat mixte, présidée par François BAYROU, composée des huit intercommunalités du Béarn et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. Il s'est constitué sur la base du volontariat des intercommunalités du Béarn, unies pour affirmer et défendre leur caractère propre, leurs intérêts et leurs projets communs.







Les principes fondateurs du Pays de Béarn ont été formalisés en 2018 dans une Charte de Fondation, qui place l'identité au cœur du fondement de la démarche Pays de Béarn. A partir de ce fondement, vont ensuite se décliner plusieurs programmes d'actions visant à valoriser de manière opérationnelle l'identité béarnaise dans différents champs thématiques.

Le programme de développement et de valorisation de la culture béarnaise, et le projet alimentaire territorial (PAT) du Béarn en sont l'illustration, en particulier à travers le projet pédagogique de valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire béarnais, à destination du jeune public scolaire. Au croisement de ces deux programmes d'actions, ce projet vise à :

- Révéler le patrimoine culturel immatériel (PCI) béarnais, par ses produits alimentaires emblématiques et ses pratiques culinaires,
- Valoriser et transmettre ce PCI en facilitant la réappropriation de ses pratiques par les habitants, dans des cadres contemporains, conviviaux, de partage et de rencontre,
- Promouvoir l'agriculture locale, la typicité des savoir-faire et de la cuisine béarnaise,
- Faire découvrir et partager le Béarn, son « savoir-être », sensibiliser, éduquer, former,
- Transférer des « savoir-faire » et « faire ensemble », en transcrivant des valeurs communes et par la mise en réseau des acteurs du territoire.

Le CIRDOC – Institut occitan de cultura est un Etablissement Public de Coopération Culturelle créé en 2019, dédié à la sauvegarde, la connaissance et la promotion de la culture occitane. Au service des collectivités et des politiques publiques, il a principalement pour mission :

- De participer au développement et à la promotion du territoire par des actions culturelles, touristiques, d'innovation et de développement de la recherche ;
- De rassembler, produire, diffuser les ressources et les savoirs du domaine occitan dans une visée encyclopédique, de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion au plan national et international;
- D'œuvrer à la conservation du patrimoine artistique, scientifique et documentaire en langue occitane, en particulier par la gestion et le développement d'une collection publique de référence nationale et internationale dans son domaine ;
- De contribuer au débat d'idée, au dialogue interculturel et à l'accès de tous aux savoirs et à la création artistique par des actions de programmation événementielle et une offre de services et de pratiques culturelles dans et hors de ses locaux;
- D'œuvrer à la préservation et à la transmission du patrimoine littéraire, artistique, et du patrimoine ethnologique et immatériel de l'espace occitan;
- De contribuer à la préservation et à la promotion de la diversité des expressions culturelles occitanes dans une visée de promotion du dialogue interculturel et de développement de la coopération internationale en matière de culture.

Ses actions s'articulent entre les deux grands pôles de compétences et métiers, à savoir :

- Un centre de ressources de référence nationale et internationale assurant un service public d'information et de documentation tout en poursuivant sa mission de conservatoire des expressions culturelles, scientifiques, politiques et sociales occitanes ;
- Un outil de coopération, d'ingénierie de projet et d'accompagnement des acteurs institutionnels, professionnels et associatifs agissant pour le développement des pratiques et expressions occitanes auprès de la société actuelle.

Il est labellisé Ethnopôle [Pôle national de recherches et de ressources en ethnologie] par le ministère de la Culture.







Ecocène est une association spécialisée depuis plus de 20 ans dans la médiation, la sensibilisation et sur l'animation sur les enjeux environnementaux et de transition. L'association intervient sur 3 types de missions principales :

- La réalisation d'animations et de projets éducatifs couvrant un panel de thématiques du développement durable : changement climatique, santé et environnement, patrimoine, consommation responsable, économie circulaire, eau, alimentation, objectifs de développement durable. Ces animations peuvent s'opérer sous différentes formules :
 - des interventions sur mesure ou des séances en classe clé en main menées auprès d'écoles primaires, de collèges, de lycées, en complément des programmes de l'Education Nationale,
 - des ateliers et expérimentations en classe, des rencontres avec des professionnels, des visites de sites ou classes découverte pour mesurer, observer, débattre et comprendre, un programme choisi par les enseignants.
 - des parcours thématiques en temps périscolaire ou activités de loisirs,
 - des séjours thématiques de découverte des enjeux environnementaux dans les Pyrénées.
- L'information et la sensibilisation du grand public, pour informer et aider à comprendre les enjeux de transition du territoire. Ecocène organise et participe tout au long de l'année à des actions et événements sur le sujet, et à destination de familles et du grand public (cafés climat ; Festival des Transitions, Fête de la science, etc.),
- L'ingénierie pédagogique, l'accompagnement de démarches citoyennes et la formation d'acteurs locaux, pour donner du sens aux actions de collectivités, d'entreprises, de porteurs de projets ou de groupes en faveur de l'éco-responsabilité, de la transition énergétique et écologique.

Association reconnue d'intérêt général, Ecocène est un partenaire culturel reconnu par l'Education Nationale, doté de l'agrément Jeunesse Education Populaire et labélisé Guid'Asso Accompagnement spécifique.

Pour mener à bien le projet pédagogique de valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire béarnais à destination du jeune public scolaire, le Pays de Béarn a besoin de l'expertise et de l'accompagnement :

- de l'Ethnopôle CIRDOC Institut occitan de cultura pour définir le contenu thématique de l'offre pédagogique qui sera déclinée,
- d'Ecocène pour la conception d'outils pédagogiques et la médiation auprès du jeune public ciblé.

L'objet de la présente convention vise ainsi à définir la nature des engagements entre les trois parties et d'en fixer la contribution financière en vue de leur réalisation.

ARTICLE 1: MISSIONS INTERESSANT LE PAYS DE BEARN

1A) MISSIONS SPECIFIQUES AFFECTEES AU CIRDOC – INSTITUT OCCITAN DE CULTURA

Les principaux objectifs du projet de valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire béarnais consistent à identifier et valoriser les produits et pratiques regardés par la communauté comme constitutifs de leur patrimoine. La nourriture et l'alimentation sont ici appréhendés comme des vecteurs de partage et d'échange interculturel. La découverte et/ou réappropriation des produits et pratiques culinaires locaux en Béarn, invite ainsi à l'ouverture et la découverte d'autres pratiques culinaires culturelles en dehors du territoire.







Pour cela, le Pays de Béarn souhaite confier trois missions au CIRDOC – Institut occitan de cultura pour la réalisation du projet de valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire béarnais, à savoir :

- Une mission d'inventaire du patrimoine alimentaire, notamment des pratiques culinaires emblématiques en Béarn. Cette mission consistera à recueillir des données ethnographiques (écrites, orales, bibliographiques, ...) sur ces pratiques et les contextes dans lesquels elles s'expriment, et sur les aliments entrant dans leur élaboration. Il s'agira à travers cette présentation d'aborder les cultures du territoire, les spécificités et coutumes (histoire, usages, croyances, symbolique...), les pratiques sociales liées à leur consommation (usages, recettes, évolutions...) et leur lexique vernaculaire (langue occitane).
- Une expertise linguistique et culturelle sur la conception du contenu de l'offre pédagogique et sa médiation auprès du jeune public visé (public scolaire des cycles 1 2 3).
- La réalisation d'actions de formation sensibilisation sur le contenu culturel et linguistique de la mallette pédagogique auprès des intervenants qui l'animeront.

1B) MISSIONS SPECIFIQUES AFFECTEES A ECOCENE

En cohérence avec les principaux objectifs du projet de valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire béarnais présentés ci-dessus et en complémentarité avec les missions affectées au CIRDOC—Institut occitan de cultura, le Pays de Béarn souhaite confier à Ecocène la conception d'outils pédagogiques et la médiation auprès du jeune public ciblé.

Cette mission consiste plus précisément en :

- La coordination d'une offre pédagogique sous la forme d'un parcours de 3 à 4 séances pour des classes de primaire (maternelle et élémentaire, soit du cycle 1 au cycle 3) prioritairement et collège (cycle 4 dans une moindre mesure) à l'échelle du Béarn, sur la période 2024-2025
- La conception d'une malle pédagogique qui s'appuie sur des approches pluridisciplinaires (sciences, éveil des sens, environnement, développement durable, santé, citoyenneté, agriculture, alimentation, histoire et géographie, métiers, langues) et contenus de médiation adaptés mélangeant culture langue cuisine terroir agriculture pour faire (re) découvrir, partager et goûter le patrimoine culinaire béarnais, à partir des données d'inventaire du CIRDOC-Institut occitan de cultura,
- L'expérimentation d'une version « prototype » de la malle animée dans des écoles volontaires des 8 territoires du Pays de Béarn,
- La livraison de la version « définitive » de la malle pédagogique au regard de l'évaluation de l'expérimentation, avec une version corrigée et étoffée pour le « cahier enseignant »
- L'organisation d'une ou maximum deux sessions de formation de professionnels en charge de l'animation des ateliers de ladite malle.

ARTICLE 2: LES ENGAGEMENTS DU CIRDOC - INSTITUT OCCITAN DE CULTURA

Le CIRDOC—Institut occitan de cultura produira un Inventaire sur le patrimoine alimentaire et les pratiques culinaires emblématiques en Béarn sous la forme de fiches documentaires réalisées à partir d'enquêtes bibliographiques et orales. Le CIRDOC—Institut occitan de cultura :

- Garantira l'accès public au fonds documentaire produit dans le cadre de l'Inventaire
- Produira des orientations de valorisation de cette ressource dans le projet pédagogique;







- Assurera la formation et la sensibilisation des intervenants médiateurs aux contenus culturels et linguistiques.

Le CIRDOC – Institut occitan de cultura participera aux réunions techniques du projet. Il fera part de l'avancée du travail de manière régulière et tiendra ses partenaires informés de toute difficulté survenue dans la mise en œuvre de la convention.

ARTICLE 3: LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION ECOCENE

Ecocène se charge de concevoir et coordonner l'offre de parcours pédagogique, dont la production de la malle pédagogique dont les outils de médiation seront utilisés pour les séances 1 à 3 du parcours. L'association proposera aux écoles engagées les ateliers les plus pertinents au regard de l'âge et du niveau des élèves, des priorités de l'enseignant par rapport à son projet de classe ou au projet d'école. Ecocène accompagnera aussi les enseignants dans la mise en œuvre des ateliers 2 et 3 du parcours. Ecocène sera également enfin force de propositions pour mobiliser les écoles à valoriser le projet de façon originale et ouverte au-delà de la classe (temps 4) en coordination avec les acteurs locaux.

Par ailleurs, Ecocène s'engage à mobiliser une partie de son équipe de médiateurs scientifiques pour participer aux temps de formation et la sensibilisation aux contenus culturels et linguistiques réalisés par le CIRDOC—Institut occitan de cultura.

Ecocène participera aux réunions techniques et fera part régulièrement de l'avancée du travail. Elle informera ses partenaires de toute difficulté survenue dans la mise en œuvre de la convention.

ARTICLE 4: LES ENGAGEMENTS DU PAYS DE BEARN

Le Pays de Béarn s'engage à :

- Mettre à disposition du CIRDOC Institut occitan de cultura et Ecocène des interlocuteurs (élu(s) ou délégué(s) et agent(s)) référents de projet),
- Fournir tous les contacts et documents en leur possession nécessaires à la mission,
- Assurer un suivi régulier du projet,
- Assurer la communication du projet à l'échelle du territoire en mentionnant le rôle du CIRDOC –
 Institut occitan de cultura et d'Ecocène.

ARTICLE 5 : PROPRIETE DES CONTENUS ET DROITS

Chacune des parties pourra disposer et valoriser librement l'inventaire, les outils pédagogiques et les médias produits dans le cadre de leurs compétences et missions publiques.

Le Pays de Béarn, le CIRDOC – Institut occitan de cultura et Ecocène seront mentionnés sur tout document faisant communication de ce projet.







ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention court dès sa signature, jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 7: MONTANT DU FINANCEMENT DU PAYS DE BEARN

7A) CONTRIBUTION FINANCIERE GENERALE DU PAYS DE BEARN

La contribution financière prévisionnelle du Pays de Béarn à la réalisation du projet pédagogique de valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire béarnais est fixée à 20 000 € pour la réalisation des missions affectées au CIRDOC – Institut occitan de cultura et de 30 000 € pour la réalisation des missions affectée à Ecocène. Cette contribution, non assujettie à TVA se décline comme suit :

Calendrier	Missions	Partenaire	Coût prévisionnel TTC
Phase 1 2024	Création du contenu culturel et linguistique, par la réalisation d'un inventaire sur le patrimoine alimentaire et les pratiques culinaires en Béarn Apporter une expertise linguistique et culturelle sur la conception du contenu de l'offre pédagogique et sa médiation auprès du jeune public visé. Réalisation d'actions de formation – sensibilisation sur le contenu culturel et linguistique de la mallette pédagogique auprès des intervenants qui l'animeront.	CIRDOC – Institut occitan de cultura	20 000 €
Phase 2 2024	Conception d'une mallette pédagogique contenant des outils de médiation adaptés mélangeant culture – langue – cuisine – terroir – agriculture.	Ecocène	15 000 €
Phase 3 (2025)	Expérimentation et médiation de l'offre pédagogique auprès du jeune public visé.	Ecocène	15 000 €
Phase 4 (2025-2026)	Déploiement et promotion de l'offre pédagogique auprès des établissements scolaires et des acteurs de la médiation		-

7B) COÛT DETAILLE DES MISSIONS DU CIRDOC – INSTITUT OCCITAN DE CULTURA

La contribution financière du Pays de Béarn à la réalisation du projet pédagogique de valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire béarnais sera répartie de la manière suivante :

- 5 mois de vacation dédiée à 100% d'un ETP affecté projet. Le montant estimé de ces frais salariaux s'élève à 16 500 € (rémunération selon la grille des attachés de conservation du patrimoine intégrant les indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise - coût global employeur – prime de précarité incluse);
- Autres frais et prestations externalisées pour la mise en œuvre des missions confiées. Le montant estimé des prestations s'élève à 3 500 € (traductions, graphisme, impressions, et/ou prestations de services).

Une ventilation de cette répartition pourra être admise dans la limite de 15% et sous réserve de nécessité pour la bonne conduite du projet. Le CIRDOC – Institut occitan de cultura devra en aviser le Pays de Béarn en amont au moyen d'un courriel.







7C) COÛT DETAILLE DES MISSIONS D'ECOCENE

La contribution financière du Pays de Béarn à la réalisation du projet pédagogique de valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire béarnais sera répartie de la manière suivante :

- Conception de l'offre : 5 mois de travail à temps partiel et prestations externes (forfait estimée à 15 000 € TTC comprenant les frais de missions, assurance auto-mission et quote-part des charges fixes inclus dans le coût journalier forfaitaire). Cette mission de conception comprendra :
- La conception d'une mallette pédagogique contenant des outils de médiation adaptés mélangeant culture – langue – cuisine – terroir – agriculture : temps de travail affecté à la conception du programme et des contenus pédagogiques selon les lignes directrices;
- La définition de la progression pédagogique et choix des outils de médiation par tranche d'âge ;
- La rédaction des contenus (écrits, audio, jeux, quiz, expériences sensorielles, productions, etc.) avec adaptabilité de la mise en œuvre aux groupes ;
- La rédaction du cahier de l'enseignant;
- La recherche, choix et suivi des prestataires de production des outils définitifs de la malle ;
- La mise en graphisme de la malle;
- La production des outils de la malle.
- L'expérimentation et médiation de l'offre pédagogique : 5 mois de travail à temps partiel et prestations externes (forfait estimée à 15 000 € TTC comprenant les frais de missions, assurance auto-mission et quote-part des charges fixes inclus dans le coût journalier forfaitaire). Cette mission de conception comprendra :
- Le temps de travail affecté à la définition et à la production des outils dédiés à la version prototype de la malle ;
- La coordination, diffusion et communication de l'offre pédagogique en version prototype auprès des 8 territoires du Pays de Béarn ;
- La planification des séances avec les écoles et les partenaires impliqués ;
- L'animation;
- La réalisation et suivi d'une grille d'évaluation élèves et enseignants ;
- Le temps dédié à la formation à l'occitan des équipes de médiation ; frais de missions (déplacements et repas), frais de consommables, impressions et prestations externalisées pour la version béta de certains outils de médiation, notamment graphisme.

ARTICLE 8: MODALITES DE REGLEMENT

Le Pays de Béarn réglera les contributions au CIRDOC – Institut occitan de cultura et à Ecocène sous forme d'acomptes, versés après service fait, au gré de l'avancée des missions respectives conduites par chacune des parties.

Ces acomptes seront versés sur présentation de décomptes produits respectivement par le CIRDOC – Institut occitan de cultura et Ecocène.







ARTICLE 9: DENONCIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties des dispositions ci-avant, celles-ci disposent de la faculté de procéder, après mise en demeure restée sans effet au-delà d'un mois, à la dénonciation de la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

La résiliation de la présente convention entraînera de plein droit le remboursement des sommes non utilisées. Le Pays de Béarn, le CIRDOC – Institut occitan de cultura et Ecocène peuvent mettre fin de façon anticipée à la présente convention, en informant les autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention prend fin dans les 4 mois suivant la notification de la résiliation dûment motivée. Le contrôle du Pays de Béarn peut éventuellement donner lieu à restitution à tout ou partie des sommes déjà versées au CIRDOC – Institut occitan de cultura et à Ecocène faisant suite à une mise en demeure écrite dans les cas suivants : utilisation de la participation non conforme à l'objet social et aux missions fixées, changement de l'objet et des missions du CIRDOC – Institut occitan de cultura, et d'Ecocène, dissolution.

ARTICLE 10: PROCEDURE MODIFICATIVE

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention est définie d'un commun accord entre les parties et fera l'objet d'un avenant. Les avenants ont vocation à préciser les éléments modifiés de la présente convention, sans toutefois remettre en cause l'objet de la convention.

ARTICLE 11: REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de contentieux portant sur l'application de ladite convention, et à défaut de règlement à l'amiable, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Fait à Pau, le En trois exemplaires,

Pour le **Pays de Béarn** Pour le **CIRDOC** - Pour **l'association Ecocène**

Institut occitan de cultura

Le PrésidentLe Directeur GénéralLa Co-PrésidenteFrançois BAYROUCyril GISPERTGaëlle DELETRAZ